vinetur

L’Italie fixe les règles de l’aide européenne à l’investissement vitivinicole jusqu’en 2027

Le décret donne aux producteurs des procédures nationales pour solliciter un soutien en faveur de technologies plus vertes, d’équipements et d’autres projets de modernisation.

jeudi 1 octobre 2026



L’Italie a adopté de nouvelles règles nationales pour appliquer le soutien de l’Union européenne aux investissements dans le secteur vitivinicole en 2026 et 2027, en fixant le cadre de l’aide financière liée à la durabilité, à la modernisation et à l’innovation.

La mesure a été publiée le 30 septembre au Journal officiel italien et a été émise par le MASAF, le ministère italien de l’Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et des Forêts. Le décret met en œuvre l’article 58, paragraphe 1, point m), du règlement (UE) 2021/2115 et encadre la manière dont l’Italie appliquera l’intervention en faveur des investissements dans des actifs corporels et incorporels immobilisés du secteur vitivinicole au cours des deux prochaines années.

Selon le texte, le soutien vise des investissements destinés à améliorer la durabilité environnementale, encourager l’innovation technologique, protéger la qualité et renforcer la valeur des produits vitivinicoles italiens. Le décret précise également que les contributions financières peuvent servir à soutenir des projets qui modernisent les installations de production, introduisent des technologies à moindre impact environnemental et améliorent la compétitivité du secteur, dans les limites des règles de l’UE.

Les nouvelles règles offrent aux producteurs et aux autres opérateurs éligibles un cadre juridique et administratif plus clair pour accéder à cette partie de la politique agricole commune. Le décret précise les critères d’éligibilité, les modalités de dépôt des demandes, les procédures de sélection et les règles de versement et de contrôle de l’aide. Cela signifie que les entreprises qui cherchent un soutien pour des mises à niveau de chais, des systèmes de production ou d’autres actifs éligibles disposent désormais des procédures nationales nécessaires pour préparer des demandes pour les campagnes 2026 et 2027.

L’intervention couvre à la fois les investissements matériels et immatériels. En pratique, cela signifie un soutien non seulement pour des améliorations physiques telles que des équipements et des installations, mais aussi pour des actifs non physiques liés à la modernisation de l’entreprise. Le texte source ne dresse pas la liste de toutes les catégories de dépenses éligibles dans le résumé publié au Journal officiel, mais il précise que la mesure vise à soutenir une transition plus large dans la filière

vitivinicole, en combinant efficacité de production, objectifs environnementaux et qualité des produits.

Le décret intervient alors que les producteurs de vin dans toute l'Europe sont soumis à des pressions pour réduire leur impact environnemental, améliorer l'utilisation de l'énergie et des ressources, et répondre à l'évolution des conditions de marché. En Italie, où la filière vitivinicole est un secteur agricole et exportateur majeur, le soutien public lié aux décisions d'investissement peut influer sur la rapidité avec laquelle les entreprises avancent dans la modernisation des caves, des chaînes de transformation, des systèmes de stockage et des outils numériques. Pour le secteur des boissons, et en particulier pour les producteurs de vin, la mesure est susceptible de compter car elle donne aux entreprises une base pour planifier des dépenses d'investissement liées à la durabilité et aux changements opérationnels en 2026 et 2027.

Le règlement est également significatif car il transpose un instrument de politique de l'UE en règles nationales de fonctionnement. Le droit agricole de l'UE fournit la base juridique et les grands objectifs de politique, mais les entreprises ne peuvent accéder aux fonds qu'une fois que chaque État membre a défini la manière dont l'aide fonctionnera au niveau national. Avec ce décret, l'Italie l'a désormais fait pour cette partie de l'intervention en faveur du secteur vitivinicole, en donnant aux administrations régionales et aux demandeurs un point de référence formel pour les deux prochaines années.

L'accent mis sur la durabilité est central dans la formulation du décret. L'Italie indique que le soutien est destiné à des investissements susceptibles d'améliorer la performance environnementale, et lie explicitement l'aide à l'adoption de technologies à moindre impact. Cela peut inclure des projets visant à réduire l'utilisation des ressources ou à moderniser les processus de production, même si les règles détaillées d'éligibilité et de mise en œuvre détermineront exactement ce qui pourra être financé dans chaque appel ou fenêtre de dépôt des demandes.

Le texte relie également la mesure à la protection de la qualité et à la valorisation des produits vitivinicoles italiens. C'est important sur un marché où les producteurs sont en concurrence non seulement sur les volumes et les prix, mais aussi sur l'origine, les

normes de qualité et la capacité à mieux positionner les produits sur les circuits intérieurs et à l'export. L'aide à l'investissement dans le cadre de la PAC est souvent utilisée pour aider les entreprises à réaliser ces améliorations liées à la qualité tout en allégeant le poids financier des grands projets.

En définissant les procédures de dépôt, les règles de sélection, les modalités de paiement et les contrôles, le décret signale également un cadre de conformité que les demandeurs devront suivre de près. Les entreprises intéressées par l'aide devront aligner leurs projets sur les critères nationaux et documenter leurs dépenses conformément aux exigences du programme. Les dispositions de contrôle sont particulièrement importantes car les dispositifs d'investissement financés par la PAC nécessitent généralement des vérifications de l'éligibilité, de l'exécution et de l'utilisation finale des actifs soutenus.

Le décret s'applique spécifiquement à 2026 et 2027, offrant au secteur un horizon de planification limité mais clair. Pour les entreprises qui décident d'investir dans la modernisation ou les améliorations environnementales, ce calendrier compte. Il permet aux caves et aux autres opérateurs de la filière vitivinicole d'évaluer si les projets peuvent s'inscrire dans la fenêtre de soutien établie par le gouvernement italien dans le cadre de l'UE.